

Remplir sa déclaration annuelle des rejets atmosphériques en ligne (GEREP)

15 janvier **Marseille**

1 Jour (7h)
9h-17h

640 € HT adhérent
800 € HT non adhérent

Entreprises : ICPE toute taille

Public : Exploitants, inspecteurs des ICPE, responsables environnement, ingénieurs conseils

Pré-requis : Sont un plus pour la formation : des connaissances de base sur la formation des polluants et les méthodes de détermination des émissions.

Contact - inscription :

Brigitte REBOURG - afip@urip.fr

Tél 04 91 14 30 77

Fax 04 91 56 01 91

Réf. formation : 2021-012

Objectifs

- Connaître les éléments contextuels de la déclaration annuelle des rejets atmosphériques
- Savoir exploiter les données d'émission en vue d'effectuer sa déclaration annuelle sur GEREP
- Saisir de manière optimale sa déclaration annuelle en ligne sur l'outil GEREP.

Moyens pédagogiques et techniques



Intervenant

Expert du CITEPA

PROGRAMME

Contexte général et Réglementaire

- Vue d'ensemble du processus de déclaration
- Echéances des déclarations (Selon les seuils)
- Notion de groupe d'installations
- Structure de la déclaration
- Cas particulier du CO2 au titre du SEQE, notions essentielles

Le site internet de la déclaration

- Accès au site internet GEREP et à la déclaration
- Ergonomie de l'application (Parties générale / eau / déchet / sol / air)
- Découpage des installations en rapport avec les fiches de calcul
- Principales difficultés à résoudre
- Conseils pratiques
- Dernières évolutions introduites et notamment l'intégration de la 3ème période SEQE

Etudes de cas

- Plusieurs cas traités pour illustrer les différentes étapes du remplissage
- Résolution des principales difficultés (pertinence des réponses, cohérence, estimation préalable des rejets / appréciation par rapport aux seuils E-PRTR ...)
- Cas proche des situations de certains participants.